


## QUI SONT À L'ÉCOLE, LES PERSONNES RESSOURCES ?

Plusieurs personnels ont été formés et sont habilités à conduire ces entretiens qui peuvent être amenés à se faire seul avec l'élève. Elles composent l'équipe ressource «bien-être à l'école».

Aucun enfant ne doit subir cela, personne ne doit rester silencieux !

IL FAUT EN PARLER POUR TROUVER DE L'AIDE ET DES SOLUTIONS !

- 
- Prenez rendez-vous avec la direction de l'école ou les personnes ressources de l'école.
  - Ne tentez pas de gérer vous-même le problème, ni de contacter l'auteur des faits: cela pourrait aggraver la situation.

**NON AU HARCÈLEMENT**

**NonAuHarcèlement.education.gouv.fr**

**3020** Service & appel gratuits \*

\* Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 20h et le samedi de 9h à 18h



LA LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT EST UNE PRIORITÉ DU MINISTÈRE.

DANS LE CADRE DE LA LUTTE CONTRE LES INTIMIDATIONS ET LE HARCÈLEMENT, L'ÉCOLE EST INSCRITE DANS LE PLAN PHARE ET MET EN PLACE UN PROTOCOLE



UNE MÉTHODE PARTICULIÈRE EST UTILISÉE :  
LA MÉTHODE DE PRÉOCCUPATION PARTAGÉE.

Cette méthode est faite pour protéger la victime.

Elle est basée sur des entretiens individuels du harceleur et du harcelé pour mettre fin très rapidement à toute situation de mal-être en milieu scolaire.

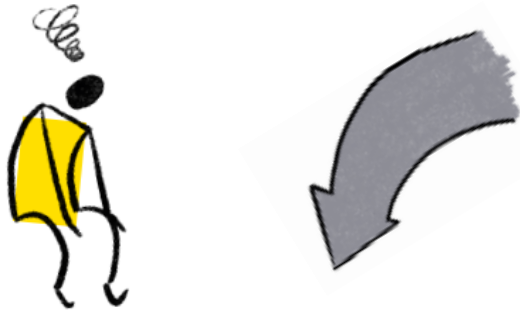
On recherche avec les élèves ce qu'ils pourraient eux-même mettre en oeuvre pour arrêter le harcèlement.





## COMMENT EST-ELLE MISE EN PLACE?

Toute personne (élève, personnel ou responsable légal) ayant connaissance d'une situation d'intimidation ou de moquerie à caractère répétitif doit immédiatement le signaler aux personnes ressources de l'école.



1)

### Entretien individuel avec la victime :

- Reconnaissance de son mal-être, la sécuriser et créer une relation de confiance avec elle.
- Respect de la confidentialité
- Renforcer sa confiance en elle, restaurer sa dignité et lui assurer notre soutien.

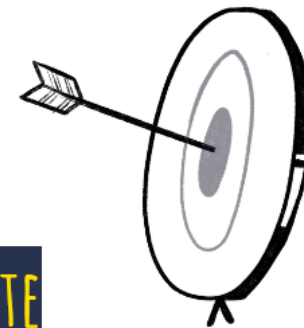
2)

### Entretiens individuels avec les harceleurs et/ou les témoins:

L'adulte invite les élèves à se préoccuper de la position de l'autre et à faire des propositions pour aider la victime.

85%

DE RÉUSSITE



La mise en place de la MPP doit aboutir à un arrêt définitif du mal-être de la victime.

La prévention se poursuit tout au long de l'année.